



# ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

amélioration de la condition des femmes de chambre

Question au Gouvernement n° 2113

Texte de la question

AMÉLIORATION DE LA CONDITION DES FEMMES DE CHAMBRE

**M. le président.** La parole est à Mme Cécile Muschotti.

**Mme Cécile Muschotti.** Madame la secrétaire d'État chargée de l'égalité entre les femmes et les hommes et de la lutte contre les discriminations, la précarité des femmes est le reflet d'une société qui est loin d'avoir résolu la question des inégalités femmes-hommes.

Temps partiel subi, métiers féminisés sous-payés, inégalités salariales, petites retraites, les femmes sont les premières victimes de la pauvreté. Et il est un secteur dans lequel elles sont particulièrement touchées par la précarité et par des conditions de travail dignes du siècle dernier : celui des femmes de chambre.

Nous constatons leur passage dans nos bureaux tous les jours, sans même nous en étonner. Nous ne les voyons pas. Horaires décalés, pauses, accès à la formation restent autant de sujets qui méritent d'être abordés pour améliorer leur quotidien.

Les femmes représentent deux tiers du secteur de la propreté. La majorité des salariés sont à temps partiel.

**M. Jean-Marie Sermier.** On n'entend rien !

**M. le président.** Il faut se taire !

**Mme Cécile Muschotti.** Nombreuses sont celles qui cumulent les petits emplois dans plusieurs entreprises et touchent, à la fin du mois, moins de 900 euros pour survivre.

Vous l'avez rappelé dimanche dans les colonnes d'un journal : le combat pour l'égalité entre les femmes et les hommes, vise non seulement à permettre aux femmes d'accéder aux responsabilités, mais aussi – et surtout – à améliorer les conditions de travail de celles que l'on ne voit pas, de celles que l'on n'entend pas.

Comment comptez-vous leur venir en aide et faire en sorte qu'elles ne soient plus jamais ces femmes de l'ombre ? (*Applaudissements sur les bancs des groupes LaREM et MODEM.*)

**M. Jean-Paul Dufrègne.** En augmentant leur salaire !

**M. le président.** La parole est à Mme la secrétaire d'État chargée de l'égalité entre les femmes et les hommes et de la lutte contre les discriminations.

**Mme Marlène Schiappa**, *secrétaire d'État chargée de l'égalité entre les femmes et les hommes et de la lutte contre les discriminations*. Madame la députée, je commence par saluer votre engagement de longue date pour défendre les femmes et leurs droits, à Toulon et partout dans votre circonscription. Merci pour cela !

Pour répondre à votre question, je crois effectivement que les conditions de travail des femmes de chambre sont actuellement trop difficiles. Ce métier est très fortement féminisé et précarisé. Nous avons un travail à mener pour améliorer la qualité de vie au travail et les conditions de travail de ces agents d'entretien, qui sont, dans leur écrasante majorité, des femmes, ces femmes de chambre que l'on a entendues depuis quelques semaines, et qui contribuent très fortement – il faut le dire – à l'excellence hôtelière française.

La particularité de ce métier est que beaucoup exigent de voir le produit du travail de ces femmes, tout en exigeant de ne jamais les croiser. Cette déshumanisation des rapports ne me semble plus tolérable à notre époque. C'est pour cette raison que j'ai commandé pour la rentrée un rapport au CSEP, le Conseil supérieur de l'égalité professionnelle, instance de dialogue social qui réunit des représentants des syndicats patronaux et de salariés, ainsi que des personnalités qualifiées pour qu'ils formulent rapidement des propositions très concrètes qui permettent d'améliorer les conditions de travail des femmes de chambre, tant sur la question des horaires, notamment en décalé, que de la rémunération, des liens avec les modes de garde et de la considération à apporter au travail.

Sans attendre les résultats de cette mission, je réunirai au secrétariat d'État, le 3 juillet, les principales fédérations et agences qui emploient ces femmes de chambre, pour qu'elles puissent partager les bonnes pratiques, et pour voir comment nous pouvons les faire profiter des réformes du Gouvernement.

Je pense enfin à la question de la formation professionnelle, qui permettra d'améliorer leurs conditions de travail, parce que, vous l'avez dit, l'égalité femmes-hommes ne peut pas et ne doit pas être réservée aux femmes qui dirigent des entreprises ou des administrations ; elle doit concerner les plus précaires d'entre nous. Tel est l'engagement du Gouvernement : l'émancipation par le travail. (*Applaudissements sur les bancs des groupes LaREM et MODEM.*)

**M. Jean-Paul Dufrègne.** Et les salaires ?

## Données clés

**Auteur :** [Mme Cécile Muschotti](#)

**Circonscription :** Var (2<sup>e</sup> circonscription) - La République en Marche

**Type de question :** Question au Gouvernement

**Numéro de la question :** 2113

**Rubrique :** Travail

**Ministère interrogé :** Égalité femmes hommes

**Ministère attributaire :** Égalité femmes hommes

## Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [27 juin 2019](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [27 juin 2019](#)